

AFCEN RSE-M Errata 008 – FR

Septembre - 2022

RSE-M édition 2018 et édition 2020 -FR

Volume A

Page 22

Correction du périmètre des
installations, intégrations et
implantations en conformité
avec COLENS47

A 1300 TERMINOLOGIE

A 1310 OPERATION D'INSTALLATION

L'opération d'installation ~~est définie par~~ **concerne** le raccordement **des embouts sous pression par assemblage permanent** d'un nouvel équipement sous pression **déclaré conforme** ~~ou d'un nouvel ensemble mis sur le marché avec un autre équipement sous pression~~ **ou un autre ensemble**.

~~Elle est réalisée sous la responsabilité de l'exploitant.~~

A 1320 OPERATION D'INTEGRATION

L'opération d'intégration concerne :

- le raccordement ~~par assemblage permanent~~ d'un équipement sous pression nucléaire ~~ou d'un ensemble nucléaire en cours d'évaluation de conformité, c'est-à-dire pas encore mis sur le marché~~ **déclaré conforme**. Ce raccordement est considéré comme une opération de fabrication de l'équipement. Cette opération est réalisée par le fabricant, sous sa responsabilité, à la demande de l'exploitant (et pour les équipements soumis à la réglementation française uniquement dans les cas prévus par la décision ASN).
- ~~Les assemblages permanents des~~ d'un supports ~~ou autre élément directement sur les~~ une parties ~~sous pression d'un équipement sous pression~~ **nucléaire ou d'un ensemble nucléaire** en cours d'évaluation de conformité.

A 1330 OPERATION D'IMPLANTATION

Les opérations d'implantation ~~des équipements~~ **d'un nouvel équipement sous pression nucléaires ou des ensembles nucléaires** ~~sont~~ **déclaré conforme** ~~couvrent toutes les~~ **des opérations réalisées sous la responsabilité de l'exploitant qui ne font pas l'objet d'une évaluation de la conformité** **autres que le raccordement des embouts sous pression.**

Les opérations d'implantation peuvent être les suivantes :

- Les opérations d'assemblages permanents non directement sur l'enveloppe (pour mise en place des fondations et supports, fixation calorifuge, capteurs, etc.),
- Les opérations d'assemblages non permanents,
- Les contrôles non destructifs VCI,
- La mise en place et la configuration des moyens de protection contre le dépassement des limites admissibles,
- La réalisation de soudures d'étanchéité,
- Le rinçage des circuits,
- Les essais fonctionnels.

Les éventuels cas non prévus dans la liste ci-dessus doivent faire l'objet d'un échange préalable avec l'administration.

~~Lorsque ces opérations ont lieu avant l'attestation et la déclaration de la conformité d'un équipement sous pression nucléaire ou ensemble nucléaire, le fabricant, en lien avec l'exploitant responsable de ces opérations, démontre, dans le cadre de l'évaluation de la conformité de l'équipement sous pression nucléaire ou de l'ensemble, leur absence d'impact sur la conformité aux exigences réglementaires applicables. En particulier la documentation technique de l'équipement ou ensemble intègre une analyse de risque d'absence d'impact de l'opération d'implantation. L'absence effective d'impact est vérifiée dans le cadre de l'évaluation de la conformité.~~

~~Pour les opérations d'assemblages permanents non directement sur l'enveloppe et les contrôles non destructifs VCI, la démonstration mentionnée ci-dessus n'est pas nécessaire.~~

A 1300 TERMINOLOGIE

A 1310 OPERATION D'INSTALLATION

L'opération d'installation ~~est définie par~~ **concerne** le raccordement **des embouts sous pression** ~~par assemblage permanent~~ d'un nouvel équipement sous pression **déclaré conforme** ~~ou d'un nouvel ensemble mis sur le marché~~ avec un autre équipement sous pression ~~ou un autre ensemble~~.

~~Elle est réalisée sous la responsabilité de l'exploitant.~~

A 1320 OPERATION D'INTEGRATION

L'opération d'intégration concerne :

- le raccordement ~~par assemblage permanent~~ d'un équipement sous pression nucléaire ~~ou d'un ensemble nucléaire~~ en cours d'évaluation de conformité, c'est-à-dire pas encore ~~mis sur le marché~~ **déclaré conforme**. Ce raccordement est considéré comme une opération de fabrication de l'équipement. Cette opération est réalisée par le fabricant, sous sa responsabilité, à la demande de l'exploitant (et pour les équipements soumis à la réglementation française uniquement dans les cas prévus par la décision ASN).
- ~~Les assemblages permanents des~~ d'un supports ~~ou autre élément directement sur les~~ une parties ~~sous pression d'un équipement sous pression~~ **nucléaire ou d'un ensemble nucléaire** en cours d'évaluation de conformité.

A 1330 OPERATION D'IMPLANTATION

Les opérations d'implantation ~~des équipements d'un nouvel équipement sous pression nucléaires ou des ensembles nucléaires~~ **sont déclaré conforme** ~~couvrent toutes les~~ **des** opérations ~~réalisées sous la responsabilité de l'exploitant qui ne font pas l'objet d'une évaluation de la conformité~~ **autres que le raccordement des embouts sous pression.**

Les opérations d'implantation peuvent être les suivantes :

- Les opérations d'assemblages permanents non directement sur l'enveloppe (pour mise en place des fondations et supports, fixation calorifuge, capteurs, etc.),
- Les opérations d'assemblages non permanents,
- Les contrôles non destructifs VCI,
- La mise en place et la configuration des moyens de protection contre le dépassement des limites admissibles,
- La réalisation de soudures d'étanchéité,
- Le rinçage des circuits,
- Les essais fonctionnels.

Les éventuels cas non prévus dans la liste ci-dessus doivent faire l'objet d'un échange préalable avec l'administration.

~~Lorsque ces opérations ont lieu avant l'attestation et la déclaration de la conformité d'un équipement sous pression nucléaire ou ensemble nucléaire, le fabricant, en lien avec l'exploitant responsable de ces opérations, démontre, dans le cadre de l'évaluation de la conformité de l'équipement sous pression nucléaire ou de l'ensemble, leur absence d'impact sur la conformité aux exigences réglementaires applicables. En particulier la documentation technique de l'équipement ou ensemble intègre une analyse de risque d'absence d'impact de l'opération d'implantation. L'absence effective d'impact est vérifiée dans le cadre de l'évaluation de la conformité.~~

~~Pour les opérations d'assemblages permanents non directement sur l'enveloppe et les contrôles non destructifs VCI, la démonstration mentionnée ci-dessus n'est pas nécessaire.~~